

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE
MALAGA



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
DE DÉFRICHEMENT



OCTOBRE 2018

COMMUNE D'AUBIGNOSC (04 200)

Signature et cachet du Demandeur :

AVANT-PROPOS

Le projet de centrale solaire "Malaga" se situe dans le département des Alpes de Haute Provence (04), sur la commune d'Aubignosc.

Le projet mené par la société RES nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement qui concerne :

- la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'énergie solaire et de ses équipements annexes sur des parcelles boisées relevant pour partie du régime forestier, et pour partie de boisements privés, sises sur la commune d'Aubignosc.

Les surfaces déclarées s'élèvent au total à 5 hectares 94 ares et 83 centiares.

Le présent dossier constitue **la demande d'autorisation de défrichement**.

Il est composé des pièces suivantes :

- ✓ La pièce administrative comprenant une note de présentation, le formulaire CERFA 13 632*07, la localisation des boisements défrichés.
- ✓ L'Etude d'Impact sur l'Environnement, commune à la présente demande d'autorisation de défrichement et au permis de construire du projet de centrale solaire de « Malaga ».

COMPOSITION DU DOSSIER

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT	3
1. NOTE DE PRÉSENTATION	4
2. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE	5
2.1. FORMULAIRE CERFA 13632*07	5
2.2. DÉLÉGATION DE SIGNATURE	9
3. PRÉSENTATION DE RES	11
3.1. EXTRAIT KBIS	11
3.2. RES EN FRANCE	14
3.3. ORGANISATION DU GROUPE RES	17
3.4. LE GROUPE RES	18
3.5. LE GROUPE SIR ROBERT MCALPINE	19
4. AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES	20
4.1. NOMS DES PROPRIÉTAIRES, RELEVÉS DE PROPRIÉTÉ, MANDATS DE DÉPÔT DE DEMANDE DE DÉFRICHEMENT, DÉCLARATION DE NON INCENDIE	21
5. PLAN DE SITUATION, EXTRAITS DE CARTES IGN	28
5.1. PLAN DE LOCALISATION AU 1/25 000	28
5.2. PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE ET DE SES ÉQUIPEMENTS ANNEXES	30
5.3. EXTRAITS DU PLAN CADASTRAL ET ZONE À DÉFRICHER	32
5.4. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000	34
6. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	36
6.1. RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS	36
6.2. RÉPONSE DE LA DREAL À LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS	37
6.3. ÉTUDE DES IMPACTS LIÉS AU DÉFRICHEMENT	38
ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION	39
ANNEXE 2 : PLAN DES ABORDS DU PROJET	41
ANNEXE 3 : REGIME FORESTIER	43

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

1. NOTE DE PRESENTATION

Le projet de Centrale de Production d'Énergie Solaire « MALAGA » se situe dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, sur la commune d'Aubignosc (04 200).

Le projet, mené par la société RES, est situé sur des parcelles boisées.

Conformément aux articles R122-2 et R122-3 du code de l'environnement, l'autorité environnementale a été saisie en date du 20 septembre 2018 d'une demande d'examen au cas par cas (Cf. chapitre 6.1 et 6.2) afin de déterminer si le projet de défrichage nécessaire à la réalisation du futur parc solaire était soumis à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

Les surfaces déclarées pour l'ensemble du projet s'élèvent à 59 483 m² (5ha 94a 83ca) et correspondent aux surfaces clôturées, aux accès créés pour l'acheminement des éléments constitutifs de la centrale, aux surfaces nécessaires au bon déroulement du chantier, à la maintenance de la centrale tout au long de son exploitation et lors de son démantèlement ainsi qu'aux surfaces nécessaires au respect des prescriptions du SDIS 04.

Tableau des superficies à défricher

Propriétaire	Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle (m ²)	Surface de la parcelle à défricher (m ²)
Commune d'AUBIGNOSC	AUBIGNOSC	A	379	MALAGA	399 593	10 016
	AUBIGNOSC	A	394	MALAGA	478 190	47 474
	AUBIGNOSC	A	378	MALAGA	44 500	490
CESARINI Claude	AUBIGNOSC	A	380	MALAGA	15 360	1 475
Parcelle non numérotée (domaine non cadastré)	AUBIGNOSC			MALAGA		28
TOTAL					937 643	59 483

2. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

2.1. Formulaire CERFA 13632*07

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
04-AUBIGNOSC	A	378	4 45 00 ca (m ²)	4 90 ca (m ²)	N
04-AUBIGNOSC	A	379	3 9 95 93 ca (m ²)	1 00 16 ca (m ²)	N
04-AUBIGNOSC	A	380	1 53 60 ca (m ²)	1 4 75 ca (m ²)	N
04-AUBIGNOSC	A	394	4 7 81 90 ca (m ²)	4 74 74 ca (m ²)	N
04-AUBIGNOSC				28 ca (m ²)	N

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 5|94|83|ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux 0|4|

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | N° de département 3 | | |

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses équipement annexes

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Commune d'Aubignosc	Propriétaire	Mairie Place de Flore 04200 Aubignosc	04-92-62-41-94
CESARINI Claude	Propriétaire	1005, route de l'Escale 04290 Volonne	04-92-64-22-61

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; <i>ou dans le cas contraire :</i> • Etude d'impact ; 	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : BARNOIN Samuel

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 23/10/2018

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

2.2. Délégation de signature



DELEGATION DE SIGNATURE

Consentie par Monsieur Matthieu Guérard, Directeur Général de RES SAS,

à

Monsieur Samuel Barnouin, en sa qualité de Chef de Projets Solaires

Monsieur Matthieu Guérard, Directeur Général de la société RES S.A.S., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338 et dont le siège social est situé 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 Avignon (la « Société »), consent par la présente à Monsieur Samuel Barnouin, en sa qualité de Chef de Projets Solaires (le « Délégué »), la présente délégation de signature, étant précisé que cette délégation n'emporte aucun transfert de pouvoir au Délégué.

Cette délégation est conférée au Délégué pour des opérations qui lui sont confiées dans le cadre plus général de l'exécution de sa mission telle que définie dans son contrat de travail le liant à la Société.

L'objet de la présente délégation consiste exclusivement en la signature des actes suivants pour le compte de la Société, et des sociétés de projet filiales de la Société dont Matthieu Guérard est un représentant légal et pour lesquelles une délégation spécifique sera établie au cas par cas :

1. Tout contrat de fourniture ou de prestation de services lié au développement d'un projet solaire d'un montant global inférieur ou égal à trois mille (3.000) euros et dont la durée est inférieure ou égale à trois (3) années ;
2. Tout acte foncier lié au développement d'un projet solaire figurant dans la liste ci-après :
 - a. pour les avant-contrats fonciers : promesse de bail emphytéotique et de convention d'indemnisation, promesse de bail emphytéotique administratif, promesse de convention de servitudes, promesse de concession de réservation, promesse de convention d'indemnisation,
 - b. pour les contrats fonciers : convention de mise à disposition (mât de mesure).
3. Tout document ou toute déclaration en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation de projets solaires (et notamment, dossier de demande de déclaration préalable, dossier de demande de permis de construire, déclaration IOTA, demande d'autorisation de défrichement, dossier de demande de certificat d'urbanisme, ainsi que toutes les pièces afférentes).
4. Toute demande d'examen au « cas par cas » auprès des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), pour la réalisation d'évaluation environnementale.

1

Société par actions simplifiée au capital de 10.816.792 euros
Siret 423 379 338 00035 - APE 3511Z - RCS Avignon 20018117



Le Délégué reconnaît avoir bonne connaissance, pour les avoir lues, des procédures internes en vigueur. Il s'engage à se conformer en tous points aux dispositions contenues dans lesdites procédures, notamment les modalités d'approbation et les limites de montant qui y sont indiquées, ou toute autre règle en vigueur au sein de la société concernant ces actes. Cette stipulation n'est pas opposable aux tiers.

A toutes fins utiles, il est rappelé au Délégué (i) qu'il est soumis à une obligation d'information régulière des élus sur les risques encourus en présence de conflits d'intérêts, et que (ii) les actes pour lesquels le Délégué est informé qu'une mise à jour de la procédure interne applicable ou qu'une création de procédure interne applicable est en cours, doivent faire l'objet, avant signature, d'une validation par le Service Juridique et, en fonction du niveau d'engagement, par le Directeur Solaire, le Directeur Général Adjoint en charge du *Business Development* ou le Directeur Général.

La présente délégation annule et remplace toute délégation précédente consentie au Délégué.

La présente délégation de signature est consentie au Délégué pour une durée d'un (1) an. Sauf avis contraire de la Société, elle sera renouvelée à l'issue de cette période par tacite reconduction pour des périodes successives identiques.

Nonobstant, cette délégation prendra fin de plein droit et sans qu'aucune notification ne soit nécessaire à compter du jour où le Délégué aura cessé ses fonctions au sein de la Société, pour quelque raison que ce soit.

Fait à Avignon,


Le 26 juillet 2017,

En deux exemplaires originaux.

Matthieu Guérard
Directeur Général



Samuel Barnouin
Chef de Projets Solaires
« Bon pour acceptation de délégation »

"Bon pour acceptation de délégation"


2

Société par actions simplifiée au capital de 10.816.792 euros
Siret 423 379 338 00035 - APE 3511Z - RCS Avignon 2001B117

3. PRESENTATION DE RES

3.1. Extrait Kbis

Greffes du Tribunal de Commerce d'Avignon
2 BD LMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

Code de vérification : hFDdE3dKH4
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2001B00117

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 4 septembre 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	423 379 338 R.C.S. Avignon
<i>Date d'immatriculation</i>	07/02/2001
<i>Transfert du</i>	R.C.S. d'Aubenas
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	RES
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	10 816 792,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Courtine 330 rue du Mourelet 84000 Avignon
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 03/08/2098
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 octobre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	RES Méditerranée
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	rue du Mourelet ZI de Courtine 84000 Avignon
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	507 635 894 RCS Avignon

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	GUERARD Matthieu
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 19/08/1966 à BOULOGNE SUR MER (62)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	16 rue Racine 30133 Angles

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	DELOITTE & ASSOCIES
<i>Adresse</i>	185 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92524 NEUILLY SUR SEINE
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	572 028 041

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	BEAS
<i>Adresse</i>	7 9 VILLA HOUSSAY 92524 NEUILLY SUR SEINE
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	315 172 445

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Courtine 330 rue du Mourelet 84000 Avignon
<i>Nom commercial</i>	RES
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'étude, l'Ingenierie, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité éolienne et d'Autres sources d'énergie renouvelable
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/06/1999
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE BOURG SAINT ANDEOL (07700) ZI D'EN CROS A AVIGNON A COMPTER DU 01.01.01
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

R.C.S. Avignon - 05/09/2018 - 12:10:37

page 1/2

Greffes du Tribunal de Commerce d'Avignon
2 BD LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

N° de gestion 2001B00117

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Carcassonne
R.C.S. Rodez
R.C.S. Angoulême
R.C.S. Brive
R.C.S. Dijon
R.C.S. Périgueux
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Mende
R.C.S. Chaumont
R.C.S. Nevers
R.C.S. Lyon
R.C.S. Poitiers
R.C.S. Nanterre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 12164 du 21/09/2009
- Mention n° 12702 du 07/10/2009

Ouverture d'un établissement hors ressort : RCS de LYON (6901)
Ouverture de l'établissement secondaire à compter du 18/09/2009 dans le
ressort du GTC DE NANTERRE

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

3.2. RES en France

FICHE D'IDENTITE

Dénomination Sociale : RES S.A.S

Nom Commercial : RES

Forme juridique : Société par actions simplifiée au capital de 10.816.792 € - RCS AVIGNON 423 379 338

Président : RES Méditerranée S.A.S, RCS AVIGNON 507 635 894

Directeur Général : Monsieur Matthieu GUERARD

Adresse : 330 rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 AVIGNON

Téléphone : 04.32.76.03.00 – **Mail :** info.france@res-group.com

RES est une société par actions simplifiée, au capital de 10 816 792 € (« RES »).

RES S.A.S est aujourd'hui détenue à 100% par le groupe britannique Renewable Energy Systems (RES).

En France, RES est un acteur de premier plan dans le développement des énergies renouvelables depuis 1999. La société est née de l'association entre deux partenaires : Eole Technologie, un bureau d'études français actif dans le secteur éolien depuis 1995, et Renewable Energy Systems (RES), l'un des leaders mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables depuis 1982.

RES est un acteur de premier plan dans le développement des énergies renouvelables sur le marché français qui dispose d'un savoir-faire très spécifique lui permettant d'optimiser toutes les étapes de réalisation de projets :

- L'identification de sites à fort potentiel
- L'analyse de gisements éoliens ou solaires
- L'ingénierie technique
- Les études environnementales
- Les aspects juridiques et financiers
- Le financement de projets
- La maîtrise d'œuvre
- La gestion de l'exploitation et de la maintenance
- Le démantèlement et la remise en état du site.

La société capitalise aujourd'hui toutes les expertises et les retours d'expérience pour développer et construire des projets d'énergie renouvelable de qualité, de faible impact environnemental et contribuant à ce que la France respecte ses engagements au sein de la Communauté Européenne.

Avec son siège à Avignon et des agences à Paris, Lyon, Bordeaux, Dijon, Montpellier, Béziers et Toulouse, RES emploie aujourd'hui plus de 200 personnes en France et a connu une très forte croissance ces dernières années.

Au-delà de sa propre activité, qui s'inscrit au cœur du développement durable en produisant de l'énergie propre et renouvelable, RES attache une attention toute particulière à sa responsabilité sociétale (RSE). Elle se concrétise par la mise en place de plans d'action pour la protection de l'environnement dans chacun de ses projets, par une politique d'économies d'énergie et de protection de l'environnement et par la participation à des actions locales pédagogiques, solidaires, culturelles et sportives.

Nos réalisations

RES est à l'origine de **plus de 750 MW** de parcs éoliens et solaires en service ou en cours de construction en France, dont **133 MW** qu'elle exploite pour son propre compte et **464 MW** qu'elle exploite pour le compte de tiers.

Ces parcs totalisent une production annuelle de près de 2 terawattheures, capable d'alimenter en électricité plus de 853 000 personnes et permettent d'économiser l'émission de 960 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère chaque année.

Notre portefeuille en développement

Aujourd'hui, RES détient un portefeuille de **2500 MW** éoliens et solaires en développement sur le territoire français.

Résumé de l'historique de la Société	
1995	Création de la société Éole Technologie
1998	Signature d'un accord de partenariat exclusif entre Eole Technologie et la société britannique RES.
1999	Création d'EOLE-RES, joint-venture
2000	Mise en service de la première tranche du parc éolien de Souleilla-Corbières sur la commune de Treilles (11).
2001	Novembre, EOLE-RES met en service la totalité du parc de Souleilla-Corbières (11), le plus grand parc éolien français à cette date (20,8 MW installés).
2002	70 MW de permis de construire supplémentaires obtenus.
2003	Signature du premier contrat de construction clé-en-main du parc éolien d'Opoul-Périllos (66) avec la société ST Microelectronics SA.
2004	Acquisition d'EOLE-RES par le Groupe RES et augmentation du capital de 10 millions d'euros.
2005	Montage d'une opération financière (Astraeus) afin de lever 125 millions d'euros pour la construction de près de 84 MW éoliens en 2005.
2006	Investissement de plus de 100 millions d'euros afin de quadrupler le nombre de parcs éoliens en exploitation.
2007	Construction de 90 MW éoliens supplémentaires et obtention de 8 nouveaux PC d'une puissance totale de plus de 250 MW. Début de l'activité solaire.
2008	Construction de l'un de nos plus grands parcs éoliens, et le premier en Bourgogne : le parc du Pays de Saint Seine (50 MW).
2009	Obtention du permis de construire de la centrale photovoltaïque du Puits Castan (Aude) pour 5 MWc.
2010	EOLE-RES produit plus d'un TWh d'électricité propre.
2011	Mise en service de sa première centrale solaire photovoltaïque, Puits Castan.
2012	En avril, EOLE-RES remporte, en partenariat avec IBERDROLA, un projet de 500 MW éolien offshore dans le cadre de l'appel d'offres, lancé par le gouvernement en juillet 2011.
2013	En mai, EOLE-RES a obtenu le permis de construire pour sa plus grande centrale solaire photovoltaïque à ce jour d'une puissance de 41 MWc située sur la commune de Hourtin en Gironde. Mise en service du parc éolien de La Salesse (Tarn) - 16.1MW
2014	Obtention du permis de construire solaire du projet Les Lauzières (Gard) - 5,4 MWc. Lauréat de l'appel d'offres pour la « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage » pour 2 parcs éoliens à Frency (6 MW - Pas-de-Calais) et Fresnoy-Folny (14 MW -Seine-Maritime). Mise en service de 3 parcs d'une puissance globale de 56 MW. Début du chantier du parc des Portes de Côte d'Or (Côte d'Or) - 54 MW qui sera à terme le plus grand parc installé par RES.
2015	Obtention de son 1 ^{er} permis de construire en PACA pour une centrale de production d'énergie solaire - 3,5 MWc. Lauréat de l'appel d'offres CRE 3 pour l'installation de 3 projets d'une puissance totale de 18,6 MWc. EOLE-RES devient RES.
2016	Mise en service du premier parc éolien en Auvergne, le parc de Bajouze (Puy-de-Dôme) - 12 MW. Mise en service de trois installations dans l'Aude : le parc solaire Lé Camazou - 12 MWc, le parc éolien de Bois de la Serre - 22 MW - et le parc éolien de Sambrès - 52 MW - le plus grand parc de l'Aude. Mise en service du parc des Portes de Côte d'Or (Côte d'Or) - 54 MW - le plus grand parc installé par RES et le plus grand de Bourgogne. RES lance sa première campagne de financement participatif pour financer un mat de mesure en Seine-et-Marne.
2017	Mise en service du projet d'ombrières photovoltaïques, d'une puissance de 90 kWc, au siège social de RES à Avignon. Lauréat de 7 projets solaires dans le cadre de l'appel d'offres CRE 4 d'une puissance totale de 64 MWc.
2018	Lancement de 4 chantiers au premier trimestre 2018 (3 parcs éoliens et une centrale solaire au sol) pour une puissance totale de 45.6 MW

3.3. ORGANISATION DU GROUPE RES



3.4. LE GROUPE RES

Le Groupe RES (www.res-group.com), une société associée au groupe Sir Robert McALPINE, s'est imposé depuis 35 ans comme l'un des leaders mondiaux dans la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables pour son propre compte et pour le compte de tiers, avec pour vision un avenir où chacun pourra accéder à une énergie abordable et sobre en carbone.

RES, dont le siège est basé au Royaume-Uni, opère dans 10 pays à travers l'Amérique, l'Europe et l'Asie Pacifique.

Fort de plus de trois décennies d'expertise, nous avons acquis un réel savoir-faire dans les domaines des énergies éolienne et solaire, le stockage et la transmission. Nous avons développé et/ou construit plus de 16 GW d'énergie renouvelable et de capacité de stockage dans le monde. Grâce à la maîtrise de nos trois cœurs de métier : le développement, l'ingénierie/construction et la gestion d'actifs, nous vous proposons des solutions pour vous engager en faveur de la transition énergétique.

3.5. LE GROUPE SIR ROBERT MCALPINE

Le groupe Sir Robert McALPINE (www.sir-robert-macalpine.com) est un groupe de BTP britannique, forte d'une expérience de plus de 140 ans dans le domaine de la construction et de l'ingénierie. Il est le principal entrepreneur dans le domaine du bâtiment et du génie civil en Grande-Bretagne.

Citons quelques-unes des réalisations les plus emblématiques :



Le Dôme du Millénaire (Greenwich, 1997-1999), chef d'œuvre parmi les grands ouvrages du 20^{ème} siècle – il s'agit du plus grand dôme de la planète - et point focal des célébrations britanniques à l'aube du nouveau millénaire



Le Pont du Millénaire, qui est le premier pont à traverser la Tamise depuis plus de 100 ans (Londres, 2000)



Le stade Olympique (Londres, 2008-2011). L'une des constructions les plus modernes de Londres, il a été le principal stade des Jeux Olympiques d'été de 2012. Le design révolutionnaire de ce stade de 80 000 places vient du fait qu'il est démontable, sa capacité étant réduite à 25 000 sièges après les Jeux Olympiques de 2012.



The Bullring, qui est le plus grand centre commercial à voir le jour en Europe depuis plus d'une décennie (Birmingham, 2001-2003).

4. AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES

Tableau récapitulatif des parcelles

Propriétaires	Section	Numéro	Lieu-dit	Commune	Surface de la parcelle (m ²)	Surface de la parcelle à défricher (m ²)
Commune d'AUBIGNOSC	A	379	MALAGA	AUBIGNOSC	399 593	10 016
	A	394	MALAGA	AUBIGNOSC	478 190	47 474
	A	378	MALAGA	AUBIGNOSC	44 500	490
CESARINI Claude	A	380	MALAGA	AUBIGNOSC	15 360	1 475
Parcelle non numérotée (domaine non cadastré)			MALAGA	AUBIGNOSC		28
TOTAL					937 643	59 483

4.1. Noms des propriétaires, relevés de propriété, mandats de dépôt de demande de défrichage, déclaration de non incendie

Commune d'Aubignosc

ANNEE DE MAJ		DEP DEB	COM	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		N° NUMERO COMMUNAL														
2011		844	810 AUBIGNOSC	TRES [SU]		-0000														
Propriétaire MAIRE		8400 AUBIGNOSC		PRCLNB		COMMUNE D'AUBIGNOSC														
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
EVALUATION																				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	TPDP s TAR	SCV	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
74	A	394		MALAGA	8037	0126	1 033A			L	01	4741 90	173	A	TA		173	100		
														C	TA		156	20		
														GC	TA		156	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		DEP DEB	COM	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		N° NUMERO COMMUNAL														
2011		844	810 AUBIGNOSC	TRES [SU]		-0000														
Propriétaire MAIRE		8400 AUBIGNOSC		PRCLNB		COMMUNE D'AUBIGNOSC														
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
EVALUATION																				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	TPDP s TAR	SCV	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
74	A	394		MALAGA	8037	0126	1 033A			L	01	4741 90	173	A	TA		173	100		
														C	TA		156	20		
														GC	TA		156	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		DEP DEB	COM	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		N° NUMERO COMMUNAL														
2011		844	810 AUBIGNOSC	TRES [SU]		-0000														
Propriétaire MAIRE		8400 AUBIGNOSC		PRCLNB		COMMUNE D'AUBIGNOSC														
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
EVALUATION																				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	TPDP s TAR	SCV	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
74	A	394		MALAGA	8037	0126	1 033A			L	01	4741 90	173	A	TA		173	100		
														C	TA		156	20		
														GC	TA		156	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : **15**
 Présents : **10**
 Votants : **15**
 Pour : **15**
 Contre : **0**
 Abstention : **0**

DCM N° 64/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171220-DE201764PBE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

Publication : 28/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 DECEMBRE 2017

---- L'an deux mille **DIX-SEPT**

le **20 décembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 13 décembre 2017

Membres présents : Mmes & Mm. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, FAURE Michel, LATIL Yves, WEBER Hélène**

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, WALCZAK Franck, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel.**

Pouvoir(s) 5 : **MACCARIO Fabrice à LERDA Serge, ALBERT JUESTZ Françoise à DELMAERE Christian, WALCZAK Franck à AVINENS René, VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole et BERTOU Christel à WALLON Muriel**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'implantation d'une centrale solaire au sol sur la Commune, est conduit par la Société RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000). Elle projette d'implanter une centrale solaire sur des parcelles au lieu-dit « Malaga », et notamment celles propriété de la Commune d'AUBIGNOSC.

SECTION N	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT
A	135	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	136	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	137	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	394	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
Voies communales, chemins ruraux				

La Société RES, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de la conception à la mise en service.

La Société RES a déposé un permis de construire le 12 mai 2017 pour la réalisation d'une autre centrale solaire dite « Les Cruzourets » aux lieux-dits « Le Canal », « Les Dessus des Cruzourets ».

.../...

En vue de cette nouvelle implantation, la Société RES propose à la Commune de signer une promesse de bail emphytéotique sur la base du projet ci-annexé sur les parcelles dont elle est propriétaire.

----- Cette nouvelle proposition est plus intéressante pour la commune que celle initialement validée par délibération du 25 octobre 2017 (n°51/2017)

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

 **DECIDE**

- De donner un avis favorable au développement d'un tel projet.
- De mettre en œuvre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec ce projet.
- D'Accorder à la Société RES le droit d'étudier la faisabilité d'une centrale solaire au sol sur la commune, et l'autorise à effectuer toutes démarches ainsi qu'à déposer toutes autorisations nécessaires au bon développement du projet.
- D'Autoriser Monsieur le Maire, à signer une Promesse de Bail emphytéotique avec la société RES et de tout autre document nécessaire à la bonne marche du projet (conventions de mise à disposition, autorisations de dépôts de permis de construire et toutes autres demandes d'autorisations administratives).
- D'Autoriser la Société RES à déposer auprès de l'autorité administrative les demandes et déclarations nécessaires à la réalisation du projet (Défrichement, Permis de Construire, Environnement, Energie, Industrie Etc.) et à faire procéder aux études de raccordement au réseau électrique.
- D'Autoriser la Société RES à réaliser l'ensemble des études, des travaux et des aménagements nécessités par la construction de la centrale solaire de production d'électricité.

 **ANNULE** la délibération n°51/2017 du 25 octobre 2017.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le maire

René AVINENS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171220-DE201764PBELURE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

Publication : 28/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 SEPTEMBRE 2018

Membres en exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 14
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 2

DCM N° 54/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20180905-DE201854RES-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2018

Publication : 07/09/2018

Pour l'autorité Compétente
 par délégation



--- L'an deux mille **DIX-HUIT**
 le **05 SEPTEMBRE à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 28 août 2018

Membres présents : MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WEBER Héléne, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel

Absent(s) excusé(s) : MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel et WALCZAK Franck,

Pouvoir(s) : MACCARIO Fabrice à LERDA Serge ; WALCZAK Franck à TRUCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE « MALAGA » SUR LA COMMUNE - AVENANT N°1 A LA PROMESSE DE BAIL SIGNEE LE 17.01.2018

--- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet d'implantation d'une centrale solaire sur la Commune, est conduit par la société RES SAS, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000). Elle projette d'implanter un parc solaire sur des parcelles au lieu-dit « Malaga », et notamment celles, propriétés communales.

--- La société RES SAS, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets de conception à la mise en service.

---- Une promesse de bail emphytéotique, a été signée avec la société RES le 17 janvier 2018.

---- La société RES, à la suite de l'ensemble des études (techniques, réglementaires, environnementales, paysagères...) menées depuis la signature de ce contrat foncier, s'est vu contrainte d'adapter son projet initial et son implantation.

---- Afin de prendre en compte ces adaptations dans le contrat foncier, la société RES propose à la Commune de signer l'avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique sur la base du projet ci-annexé sur les parcelles dont elle est propriétaire :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT	Surface [m ²]
A	394	Malaga	Aubignosc	04	478 190
A	379	Lure	Aubignosc	04	399 593
A	378*	Lure	Aubignosc	04	44 500

Chemins ruraux, communaux et vicinaux

--- Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 02 abstentions :

➤ **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la Promesse de Bail Emphytéotique ainsi que l'Autorisation de Dépôt de Permis de Construire associée

--- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

R. AVINENS



AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS

La Commune d'AUBIGNOSC sise Place de Flore à Aubignosc (04200), représentée par Monsieur le Maire, René AVINENS, agissant aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 05/09/18 visée par la Préfecture de Digne-Les-Bains le 07/09/18.

Autorise RES SAS, société par actions simplifiée, domiciliée 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84 000 Avignon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338,

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT	Surface [m ²]
A	394	Malaga	Aubignosc	04	478 190
A	379	Lure	Aubignosc	04	399 593
A	378	Lure	Aubignosc	04	44 500

Chemins ruraux, communaux et vicinaux

- à déposer la demande de permis de construire correspondante ainsi que tout complément demandé par les services de l'Etat, et toute autre demande d'études (Urbanisme, Environnement, Défrichement, Energie, Industrie, etc...) et déclaration nécessaires au bon fonctionnement de la CENTRALE SOLAIRE, puis à construire, sur les terrains ci-dessus identifiés une CENTRALE SOLAIRE, à réaliser les travaux connexes sur les dites parcelles.
- Déclare, qu'à sa connaissance, les terrains ci-dessus désignés n'ont pas été parcourus par un incendie pendant les quinze années précédant la demande de défrichement.

Fait à Aubignosc
Le 05/10/18
La Commune d'AUBIGNOSC





CESARINI Claude

ANNEE DE CAD.		DEF. DE.		CUI.		COT. U. RECH. DE.		TRES.		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		N. COMMUNIC. DE.						
1991		1991		1991		1991		1991		1991		1991						
Propriétaire				MURACCI				CESARINI CLAUDE										
MURACCI DE L'ECOLE				1028 VOLONNE														
PROPRIÉTÉS NON RATES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										SITUATION								
AN	SECTION	SPLAN	N°	ADRESSE	COTE	SP	PRO	HT	GR	CL	SAT	CO	RE	FR	%	PC	TR	
			VOIR		REVOL	PARC	STAIR		UR.		CEL	STAN	CA	CA	CO	CO	CO	
14	A	102		MALAGA	807	102	C. 81A		11	0			1.000	50	1		0,7	100
														0	1		0,0	25
														0	1		0,0	25

Source : Direction Générale des Finances Publiques - page 1

MANDAT DE DEPOT DE DOSSIER D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Monsieur CESARINI Claude, domicilié 1005 Route de l'Escale, 04290 VOLONNE,

Propriétaire des parcelles :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT	SURFACE [m ²]
A	380	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence	15 360
A	381	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence	160
A	382	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence	299
A	383	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence	3 901

Donne mandat à la Société RES, dont le siège social est situé 330 rue du Mourelet, Zone Industrielle de Courtine, à AVIGNON (84 000), ou toute personne physique ou morale qu'il désire se substituer,

- pour déposer un dossier d'autorisation de défrichage, portant sur une partie des terrains ci-dessus désignés, auprès des services compétents et à réaliser les travaux nécessaires en vue d'implanter une centrale de production d'énergie solaire.
- Déclare, qu'à sa connaissance, les terrains ci-dessus désignés n'ont pas été parcourus par un incendie pendant les quinze années précédant la demande de défrichage.

Fait à VOLONNE

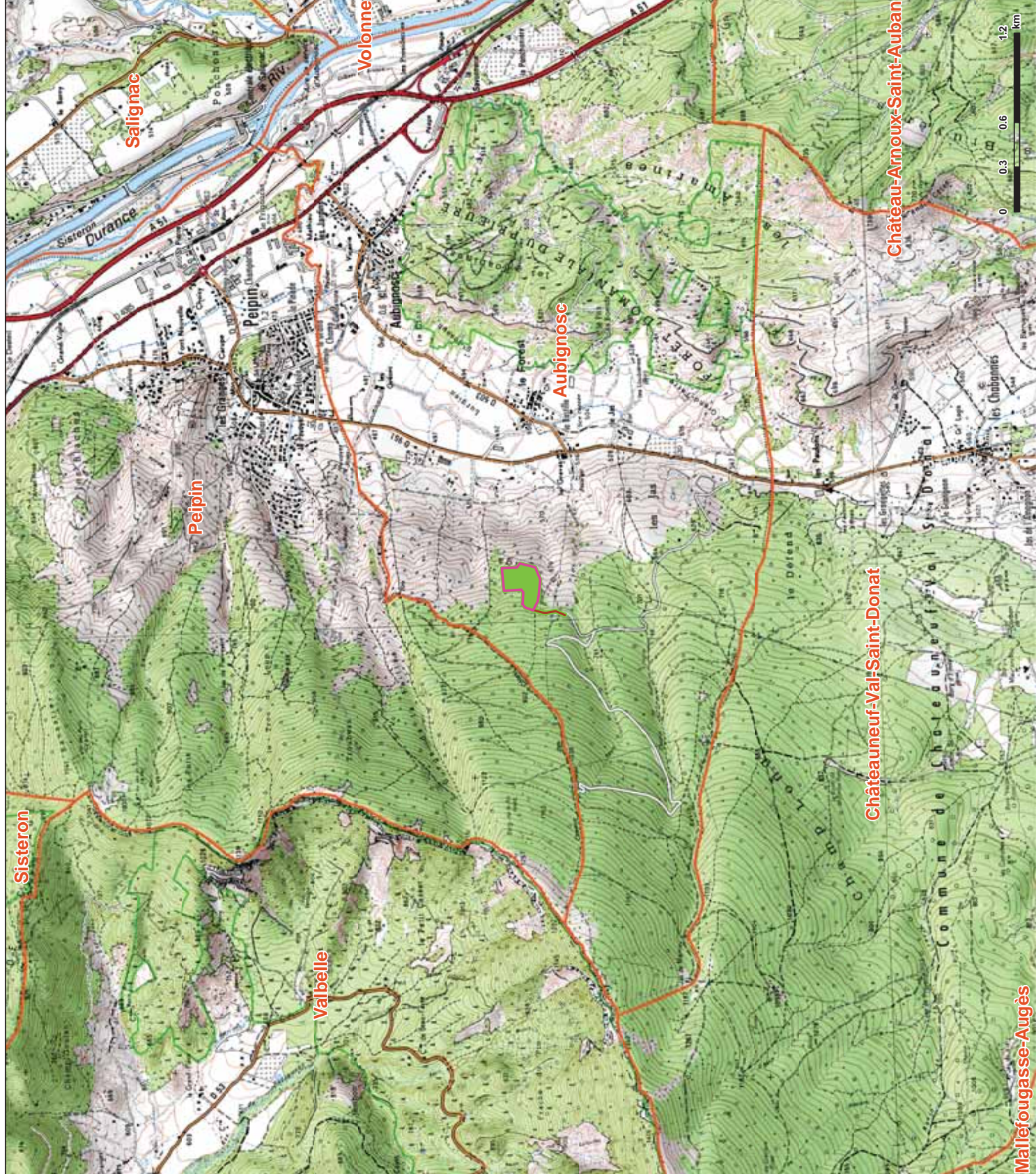
Le 27/05/18


CESARINI Claude



5. PLAN DE SITUATION, EXTRAITS DE CARTES IGN

5.1. Plan de localisation au 1/25 000



-  Limite communale
-  Terrain à défricher
-  Clôture du projet photovoltaïque
-  Accès au site à créer

01	-	-	-	-	-	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES	
LAYOUT DWG	N/A			LAYOUT NO.	N/A	
N° DU DESSIN	03871 D2209-01					

COOPERS	Lambert 93
OBJECTIF	Other
ECHELLE	1:25 000
FORMAT DORIGINE	A3

Copyright "RES"
Reproduction interdite.

MALAGA

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE DEFRICHEMENT
PLAN DE SITUATION**

CE PLAN EST LA
PROPRIETE DE RES SAS
TOUTE REPRODUCTION
OU REUTILISATION
EST INTERDITE

RES
330 RUE DU MOBILITE
48000 AVIGNON FRANCE
TEL : 03 89 5 32 76 03 00
PAR : 03 89 5 32 76 03 01

5.2. Plan d'ensemble du projet de centrale solaire et de ses équipements annexes

Projet

- Rangée de bornes photovoltaïques
- Site station de distribution (SD)
- Structure de livraison (SL)
- Axe de girage
- Clôture
- Entrée véhicule
- Passage périmétral à créer
- Cléme
- Borne d'égout
- Réservoir de mise en aspiration des engrais
- Zone de débroussaillage

Milieu naturel

- Végétation
- Milieu ouvert

Infrastructures

- accès à créer
- accès continu SDIS à créer
- accès public existant

Topographie

- Courbe de niveau

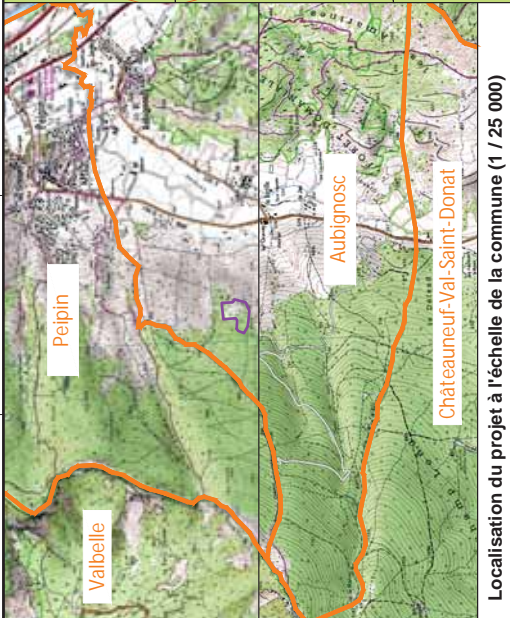
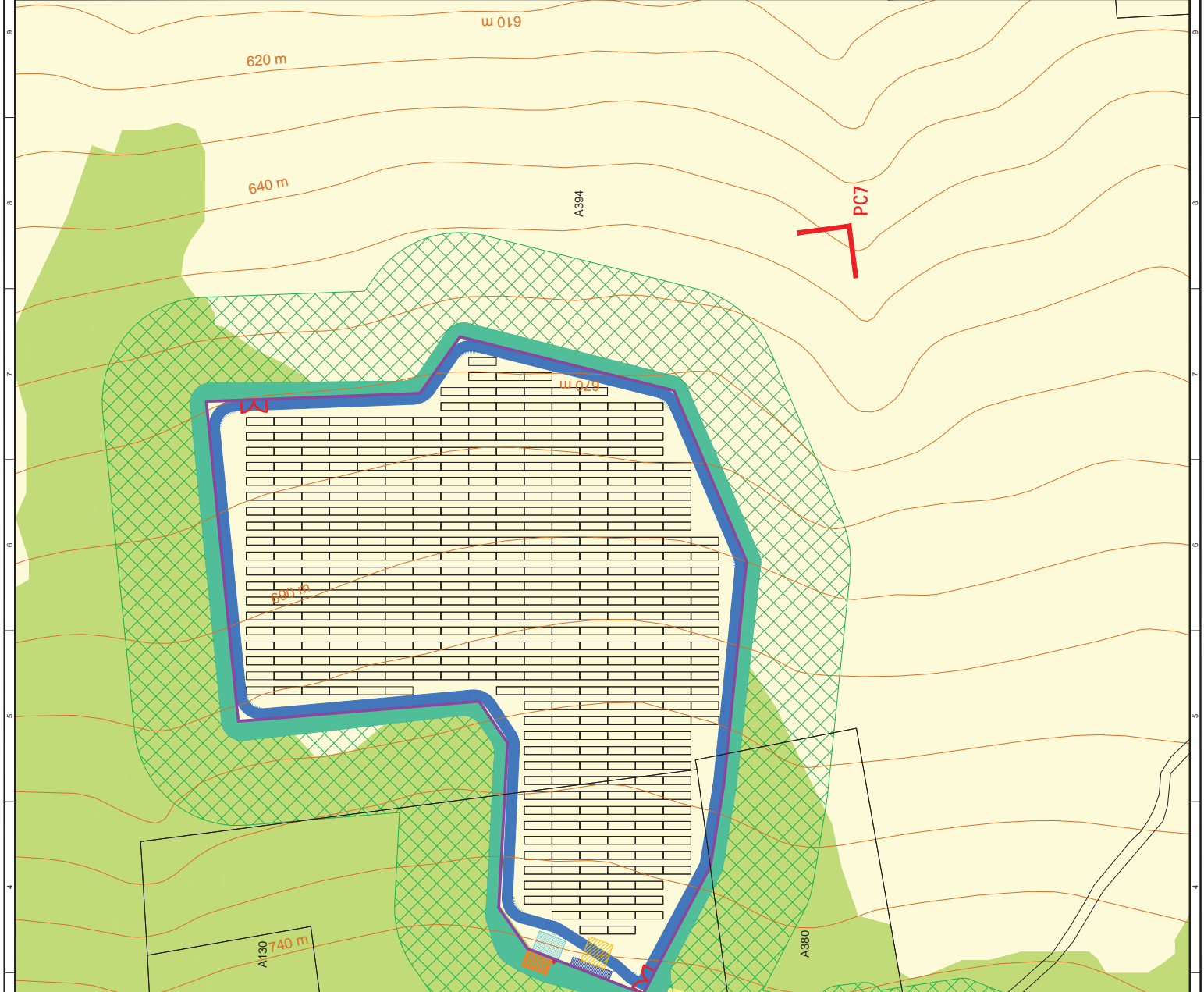
Données administratives

- Limite communale
- Limite cadastrale
- BNG

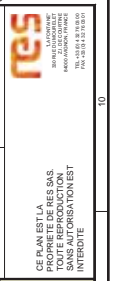
Particularités

- Point de vue

UB	AF	ATU	SBA	LOTUS	
IR	AO	AO	SA	1:10000	RESTAUR
SE	DR	DR	DR	DR	COMPARAIS
DATE	PRO	PRO	PRO	PRO	PRO
PROJET	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
03871D2215-01					
COORDS : NA					
OBJET : OTHER					
ECHELLE : 1:1000					
NOM DU PROJET					
MALAGA					
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFICHÈMENT					
PLAN DE MASSE DU PROJET					
COMMUNE AUBIGNOSC					



Localisation du projet à l'échelle de la commune (1 / 25 000)



5.3. Extraits du plan cadastral et zone à défricher



Emprise de défrichement

Surface de défrichement

- Parcelle A378 : 490 m²
Propriétaire : Commune d'Aubignosc
- Parcelle A379 : 10016 m²
Propriétaire : Commune d'Aubignosc
- Parcelle A380 : 1475m²
Propriétaire : CESARINI Claude
- Parcelle A394 : 47474m²
Propriétaire : Commune d'Aubignosc
- Parcelle non numérotée (domaine non cadastré) : 28m²



UB	AT	RTU	SBA	10/10/14
IR	AO
SE	PR
UNDET	PN	NA	UNDET	NA

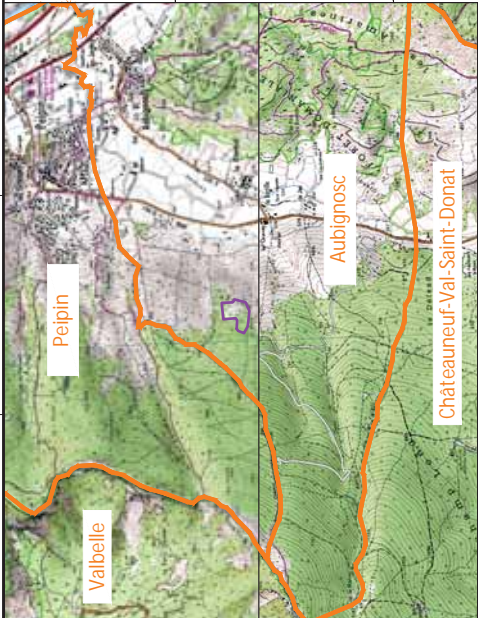
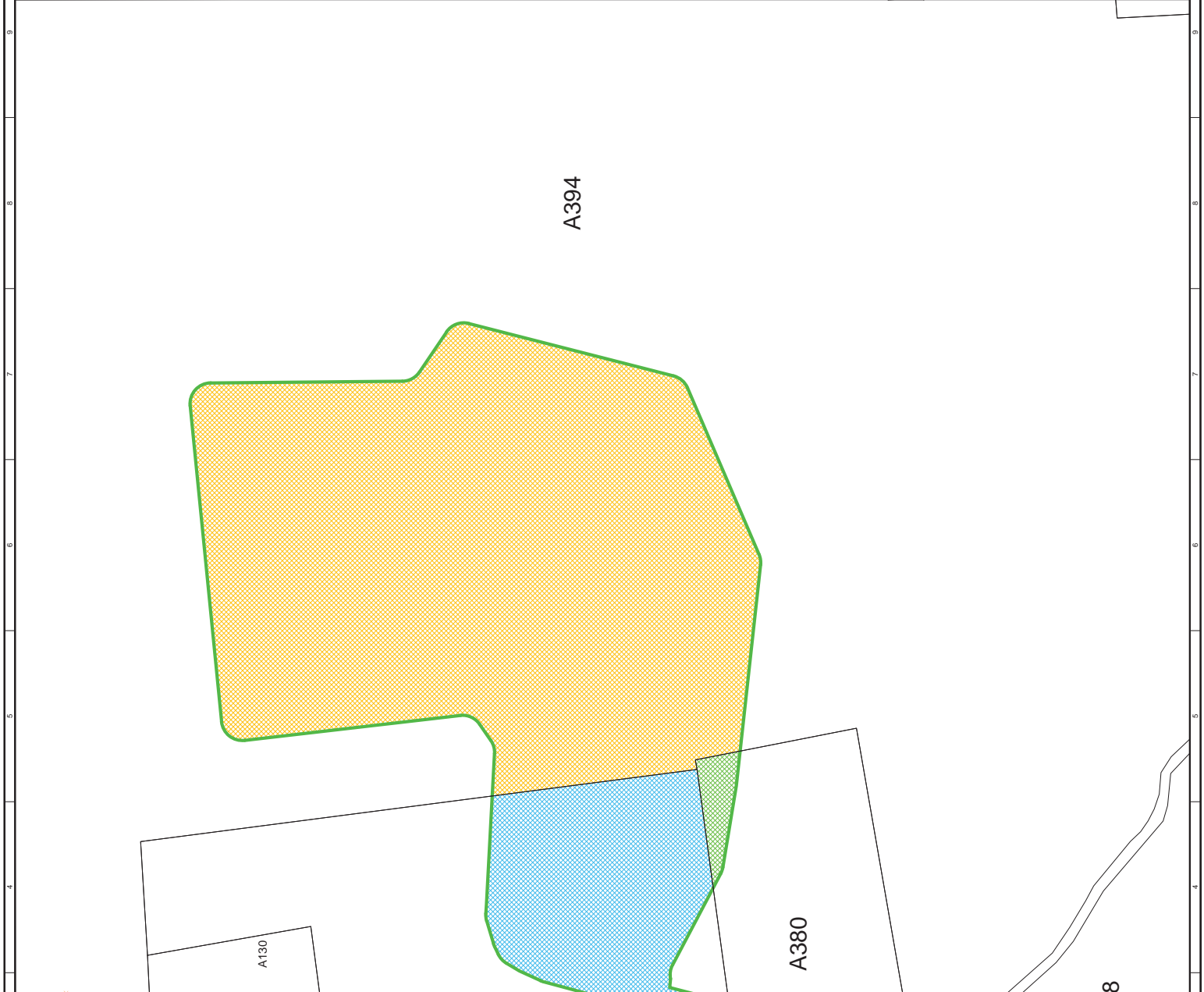
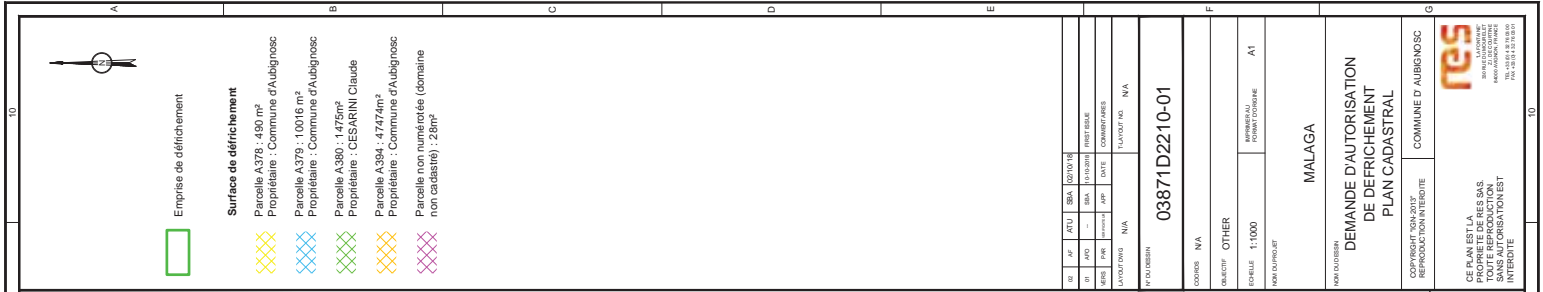
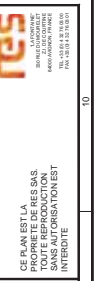
03871D2210-01

COORDS : NA
QUALITE : OTHER
ECHELLE : 1:1000
NVA : A1

MALAGA

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIchement
PLAN CADASTRAL

COMMUNE D'AUBIGNOSC



Localisation du projet à l'échelle de la commune (1 / 25 000)



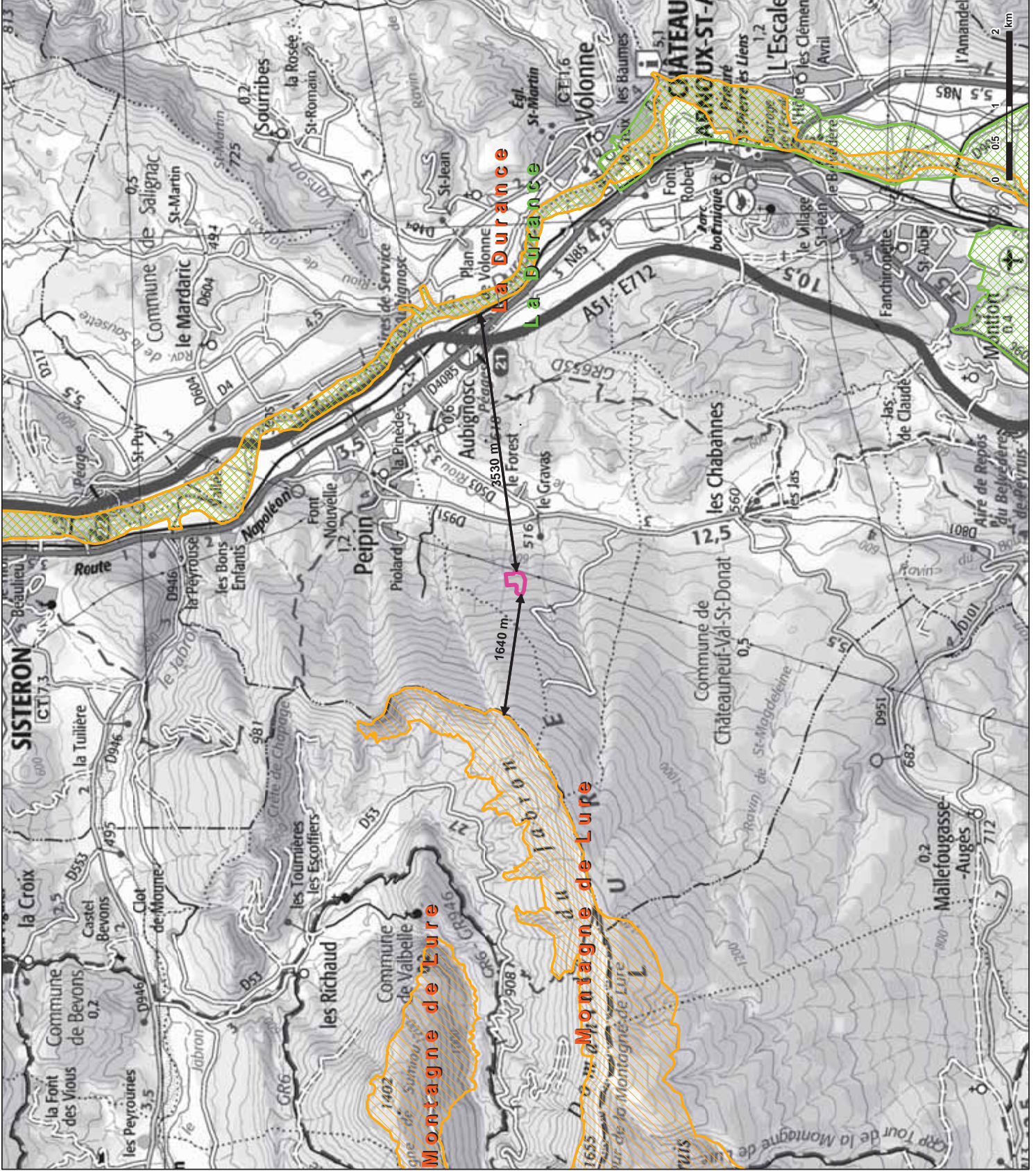
5.4. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000


Projet

Clôture du projet photovoltaïque

Natura 2000


-  Natura 2000 Directive Oiseau
-  Natura 2000 Directive Habitat



01	PAR	VERIF	APP	DATE	FIRST ISSUE
					COMMENTAIRES
	LAYOUT DWG	N/A		LAYOUT NO.	N/A
N° DU DESSIN					03871D2211-01
COOPERS					Lambert 93
OBJECTIF					Other
ECHELLE					1:50 000
					FORMAT DORIGINE A3
Copyright "RES" Reproduction interdite.					
NOM DU PROJET					
MALAGA					
NOM DU DESSIN					
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFICHEMENT LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000					
CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS TOUTE REPRODUCTION OU REUTILISATION EST INTERDITE					
 330 RUE DU MOULINET 48000 AVALOIN FRANCE TEL : 03 88 4 32 76 03 00 FAX : 03 88 4 32 76 03 01					

6. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1. Récépissé de dépôt de la demande d'examen au cas par cas



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité environnementale vous demande dans ce délai de :

- remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.


A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité environnementale doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure mise à la disposition du public.

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n° F09318P0309 a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le **20/09/2018**.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,
DREAL PACA



Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former une recours administratif préalable auprès de l'autorité environnementale qui a pris la décision.

6.2. Réponse de la DREAL à la demande d'examen au cas par cas

De: ae-decisionP - DREAL PACA/SCADE/UEE emis par FOURNIE Sebastien - DREAL PACA/SCADE/UEE <sebastien.fournie.-ae-decisionp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: lundi 1 octobre 2018 14:51
À: Samuel Barnouin
Cc: CHARAUD Michel - DDT 04/SER; Clarisse Marot; CONTE Nicolas - DREAL PACA/SCADE/UEE; MARIELLE Delphine - DREAL PACA/SCADE/UEE
Objet: F09318P0309 annulation - défrichement à Aubignosc (04)

Bonjour,

suite à notre entretien téléphonique, je vous confirme par le présent mail que nous procédons à l'annulation de votre demande d'examen au cas par cas concernant un projet de défrichement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque à Aubignosc au lieu-dit "Le Malaga".

En effet, le projet de centrale photovoltaïque fait l'objet d'une étude d'impact. Dès lors, le défrichement qui fait partie intégrante du projet global (défrichement + centrale) doit être étudié dans cette étude d'impact unique.

Cette étude d'impact devra être fournie dans le dossier de demande d'autorisation de défrichement à déposer auprès du service instructeur de la DDT04 (en copie de ce mail).

La DREAL PACA rappelle au service instructeur qu'il devra saisir l'autorité environnementale pour avis sur cette étude d'impact.

Bien cordialement.

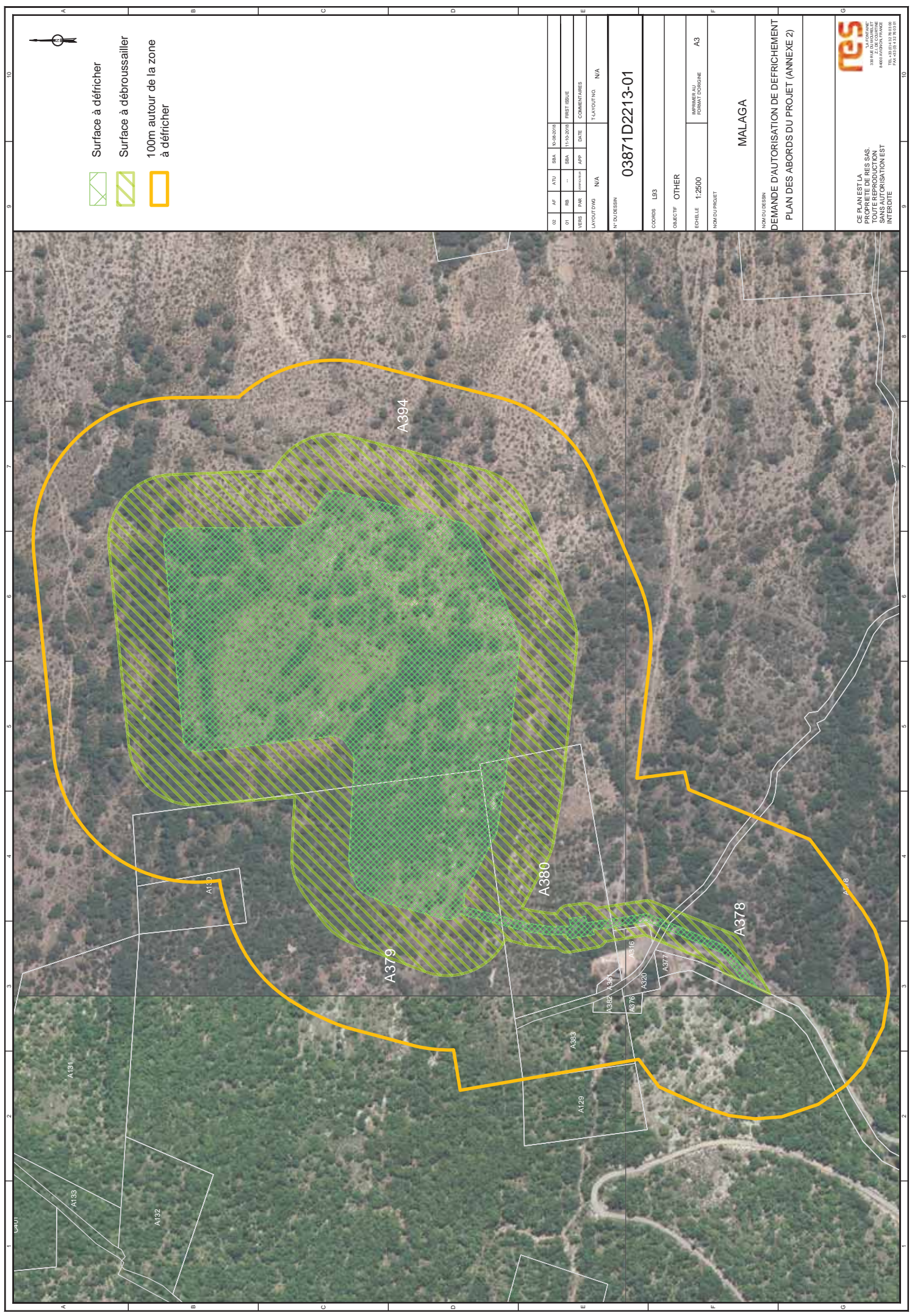
Sébastien Fournié
DREAL PACA




6.3. Etude des impacts liés au défrichement

La présente demande de défrichement étant étroitement liée au projet de Centrale de Production d'Energie Solaire « MALAGA », une étude d'impact conjointe à la demande de Permis de Construire et d'autorisation de défrichement a été réalisée (cf. Pièce B - Etude d'Impact jointe au dossier)

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ANNEXE 2 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



-  Surface à défricher
-  Surface à débroussailler
-  100m autour de la zone à défricher

02	AP	ANU	SRN	14/06/2018
01	RB	..	SRN	11/10/2018
VERS	PKM	PROCHAINE	APP	DATE
LAYOUTING		N/A		
N° DUDRESS		03871D2213-01		
COORDS		L83		
OBJETIF		OTHER		
ECHELLE		1:2500		
NOM DU PROJET		MALAGA		
NOM DU DESSIN		03871D2213-01		
IMPRIMER AU		FORMAT ORIGINE		
A3				
COMMENTAIRES				
FLAYOUTING		N/A		

03871D2213-01

MALAGA

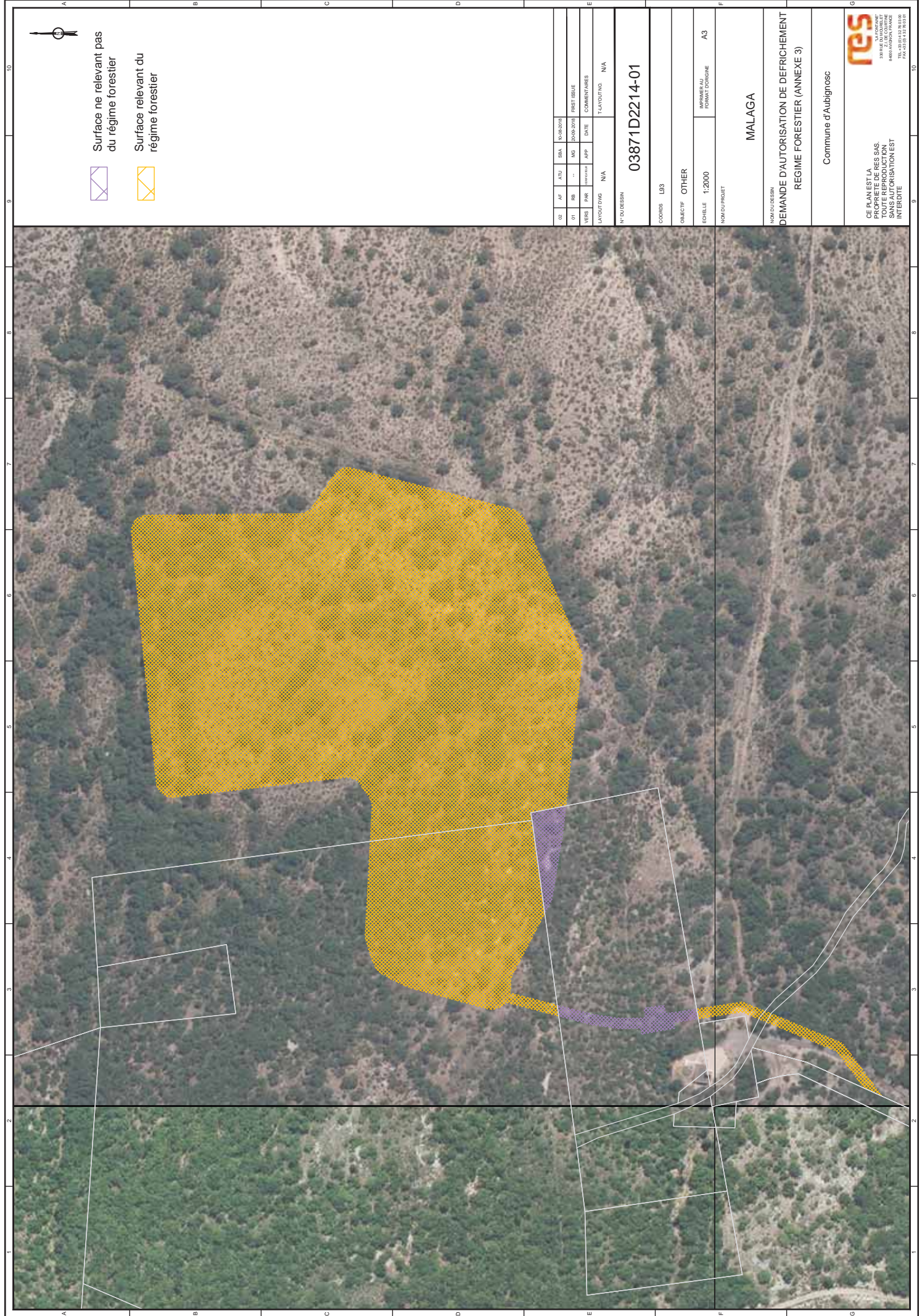
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIEHEMENT
PLAN DES ABORDS DU PROJET (ANNEXE 2)

res

CE PLAN EST LA
 PROPRIETE DE RES SAS.
 TOUTE REPRODUCTION
 OU REUTILISATION
 NON AUTORISEE EST
 INTERDITE

15 AVENUE
 33000 MERIGNAC
 05 49 00 00 00
 05 49 00 00 00
 05 49 00 00 00

ANNEXE 3 : REGIME FORESTIER



Surface ne relevant pas
du régime forestier

Surface relevant du
régime forestier



02	AP	ATU	SRN	14/06/2018
01	RB	..	MG	20/09/2018
VERSES				
	PKM	PROCHA	APP	DATE
LAYOUTING	N/A			
LAYOUTING N/A				
N° D'UN DRESEN				
03871D2214-01				
COORDS				
L83				
OBJECTIF				
OTHER				
ECHELLE				
1:2000				
IMPRIMER AU				
FORMAT				
D'ORIGINE				
A3				
NOM DU PROJET				
MALAGA				
NOM DU DESEN				
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT				
REGIME FORESTIER (ANNEXE 3)				
Commune d'Aubignosc				
CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS. TOUTE REPRODUCTION NON AUTORISEE LA REPRODUCTION NON AUTORISEE EST INTERDITE				

CE PLAN EST LA
PROPRIETE DE RES SAS.
TOUTE REPRODUCTION
NON AUTORISEE
LA REPRODUCTION
NON AUTORISEE
EST INTERDITE





330 rue du Mourelet - ZI de Courtine
84000 Avignon
Tél. 04 32 76 03 00 / Fax. 04 90 39 08 68
info.france@res-group.com